Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026J-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation :
01/06/2026

Date d'affichage :
01/06/2026

En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 00
Votants : 19

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le cinq juin à vingt et une heures zéro minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ---
Absent : -----

MME Frédérique CHOISNET a été élue secrétaire de séance.

SYDEV – PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE – EFFACEMENT DE RÉSEAU RUE DES CARRIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SYDEV a adressé une convention à intervenir entre le SYDEV et la Commune pour la réalisation d'une opération de travaux d'effacement des réseaux rue des Carriers, entre l'entrée du futur lotissement et l'entrée du stade de football. Cette opération consiste en l'effacement du réseau aérien afin de retirer les poteaux support des câbles.

Le montant des travaux s'élève à 95 918 € HT et le SYDEV demande une participation communale maximale de 27,63 % soit 26 505 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

-DECIDE, la réalisation de cette opération de travaux d'effacement de réseau suivant les conditions fixées par le SYDEV dans la convention notamment la participation communale maximale de 26 505 €.

- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour :

- la signature de la convention entre le SYDEV et la commune et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- le versement de la participation demandée par le SYDEV pour la réalisation des travaux précités

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Frédérique CHOISNET

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472